

MAPA Maîtrise d'œuvre Construction des vestiaires – Avenant n°1

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences,

Vu la délibération n°2023-082 du Conseil Municipal de Champagnier du 18 décembre 2023 relative aux délégations du Conseil municipal au maire rendue publique le 22 décembre 2023 par laquelle le Conseil municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°2023_062 portant marché public en procédure adaptée – Projet des vestiaires – validation du marché public de maîtrise d'œuvre attribuant la mission de maîtrise d'œuvre à l'architecte Jean-Marc AUFAUVRE, sis 38602 Fontaine, pour un montant initial de 41 877,00 € HT soit 50 252,40 € TTC ;

Considérant l'allongement de la durée des travaux (la date de réception de travaux est reportée d'avril 2025 à septembre 2025) ;

Considérant la réalisation de travaux supplémentaires liés aux terrassements et aux réseaux ;

Considérant la résiliation du lot 6 ;

Monsieur le maire, sur délégation du conseil municipal, décide que :

Article 1 : L'avenant n°1 au marché public en procédure adaptée – Maîtrise d'œuvre Construction des vestiaires - est conclu avec Jean-Marc AUFAUVRE, architecte DPLG, sis B.P. 30074 – 38602 Fontaine Cedex (Siret 481 586 832 00026), pour un montant de + 4 644,54 € HT, soit + 5 573,45 € TTC, soit un pourcentage d'écart introduit par cet avenant d'environ 11,09 %.

Le montant du marché passe ainsi de 41 877,00 € HT à 46 521,54 € HT, soit de 50 252,40 € TTC à 55 825,85 € TTC.

Article 3 : Les crédits sont ouverts au budget communal.

Article 4 : Les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

À Champagnier, le 22 juillet 2025

Florent CHOLAT

Maire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 22 JUIL, 2025
Publié le : 22 JUIL, 2025

